

## REGLEMENT FSGT-LIF BALL TRAP

PEL-PC-Combiné FSGT	: 43 €
FU-DTL-Combiné Fosses	: 41 €
Cadets/Juniors (CS, PC, Combiné, FU, DTL)	: 25 €

Non licenciés hors championnat : majoration maximale de 5 € incluant l'assurance journalière de la FSGT (à l'appréciation du club organisateur)

Épreuves	DATES	CLUBS D'ACCUEIL	LIEUX
<b>Combiné FSGT</b>	12/03/2016	TRAP77	Chevrainvilliers
<b>FU</b>	09/04/2016	Paris Charmentray Tir	Charmentray
<b>DTL</b>	04/06/2016	Les Sangliers	Crépy 02
<b>Combiné Fosses</b>	18/06/2016	PSUC	Gonesse
<b>Parcours En Ligne</b>	25/06/2015	Paris Charmentray Tir	Charmentray
<b>Parcours</b>	10/09/2016	COSRL	Nemours

Possibilité d'annulation si un nombre minimum de tireurs n'est pas atteint

Date du fédéral FU : 14 et 15 Mai 2016 à Charmentray

## A- Participants

Pour participer aux championnats Ile de France FSGT, chaque tireur doit être en possession d'une licence FSGT, qu'il doit être en mesure de présenter le jour du championnat FSGT.

1- La licence FSGT est délivrée par tous les clubs normalement affiliés à la FSGT. Ces clubs peuvent être : des clubs locaux, d'entreprise, de quartier, MJC, etc ...

2- Les championnats FSGT ne sont pas des épreuves corporatives, et par conséquent, un tireur ne travaillant pas dans l'entreprise peut participer aux championnats FSGT dans la mesure où il est licencié FSGT pour le compte du club qui transmet le bulletin d'inscription et tire toute la saison pour ce club.

3- Pour les nouveaux tireurs ou les non-classés, dont la tranche d'âge correspond aux catégories "Seniors" (21 ans révolus et moins de 55 ans au 1<sup>er</sup> janvier), le classement dans leur série se fera en fonction du score réalisé sur 3 séries tirées au sort pour tous les tireurs concernés:

FU	S1: 62 et +	S2: 57 à 61	S3: 0 à 56
DTL	S1: 202 et +	S2: 192 à 201	S3: 0 à 191
PEL	S1: 63 et +	S2: 57 à 62	S3: 0 à 56
PC	S1: 62 et +	S2: 56 à 61	S3: 0 à 55
Combiné FSGT	S1: 57 et +	S2: 52 à 56	S3: 0 à 51
Combiné fosses	S1: 61 et +	S2: 57 à 60	S3: 0 à 56

## B- Inscriptions

Les responsables de club sont tenus, pour tous les tireurs inscrits, de fournir les informations suivantes: Nom, Prénom, date de naissance, n° de licence FSGT. Chaque responsable de club reçoit en début d'année, le classement des tireurs de son club, applicable pour la saison. Ces classements seront affichés sur le stand, le jour de la compétition, et peuvent être obtenus, sur demande, au secrétariat de la LIF FSGT ou sur le lien:

<https://www.dropbox.com/sh/pwzqydcvlp7t567/AAAClh37mJpoHNDwAwkRUf24a?dl=0>

Concernant les "Club France", la règle appliquée pour le Fédéral de FU est appliquée à toutes les disciplines sauf au combiné FSGT pour lequel il n'y aura pas de pénalisation. D'autre part, la règle de pénalisation des tireurs classés Club France ne s'applique que pour la discipline concernée (par exemple un Club France de FU ne sera pas considéré comme tel, s'il participe à une épreuve de Parcours). Enfin, seul les "Club France" de la catégorie "Senior" sont concernés par la pénalisation de points. Un tireur senior, classé "Club France" pourra être inclus au classement scratch avec 2 points de handicap, et possibilité d'être incorporé en équipe avec son score sans handicap (un seul "Club France" par équipe), à condition qu'il puisse justifier de trois années consécutives de licence FSGT dans le club.

Les tireurs "Club France" qui n'auraient pas les trois années de présence dans le même club, seront inclus dans le classement scratch avec un handicap de un point par série

## REGLEMENT FSGT-LIF BALL TRAP

(soit 4 points), et pourront être incorporés en équipe (un seul C.F. par équipe) en conservant le handicap.

Un tireur classé "Club France" une année, reste considéré comme tel, pendant les trois années qui suivent. Il ne redescendra dans la catégorie senior 1 que la quatrième année.

### Inscription des tireurs hors compétition

Le club organisateur pourra accepter des tireurs "hors compétition" dans la mesure où le nombre maximal de participants n'est pas dépassé. Dans tous les cas la priorité sera donnée aux tireurs licenciés FSGT.

Le prix des engagements pour les non-licenciés FSGT pourra être majoré d'un maximum de 5 € (dont 3 € d'assurance FSGT), suivant le choix du club organisateur.

Classement des tireurs hors compétition: pas de classement si moins de cinq tireurs engagés.

### **C- Organisation de la compétition**

- Le nombre maximal de tireurs est laissé à l'appréciation du club organisateur, sachant que l'objectif de la compétition est que le tir des quatre séries soit terminé vers 16 heures, pour un début de tir à 9 heures. Ensuite les barrages auront lieu, si nécessaire, avant la remise des récompenses.

- Rôle du responsable de club :

- Transmettre la feuille d'inscription au plus tard le mercredi précédent le jour de la compétition.

- Retirer les dossards des tireurs de son club après présentation des licences FSGT.

- vérifier les séries des tireurs de son club (S1, S2, S3, V1 et V2) ainsi que les catégories (Dame, Cadet/Junior et Handisport); la commission Ball-Trap communique à tous les responsables de club, en début de chaque année, les tableaux de classement des tireurs.

- Inscrire, avant le début du tir, les équipes de son club, composées de trois tireurs, qui ne pourront être modifiées en cours de journée; plusieurs équipes peuvent être inscrites, mais seule la meilleure peut être classée (pas de cumul possible). L'ordre dans lequel les tireurs sont cités dans une équipe sera utilisé en cas d'égalité.

### **D- Responsabilités du club organisateur**

Le Club organisateur d'une des épreuves FSGT s'engage à respecter le présent règlement:

- Transmettre au siège de la LIF FSGT, un mois avant la date de la compétition, la feuille d'inscription, avec la personnalisation de la page de garde, et les informations pratiques nécessaires, pour être mis en ligne sur le site internet la FSGT ([www.fsgt.org](http://www.fsgt.org)). Cette feuille d'inscription doit être transmise par courrier électronique (E-Mail). En cas d'impossibilité d'utiliser le courrier électronique, contacter le secrétariat de la LIF FSGT

- Déroulement de la compétition suivant les règles FITASC avec quelques points particuliers FSGT.

## REGLEMENT FSGT-LIF BALL TRAP

- Fournir les récompenses aux tireurs conformément au document "Annexe au règlement Ball-Trap Ligue Ile de France FSGT". Le premier au scratch ne sera pas classé dans sa catégorie (pas de cumul de récompense)
- Pour les tireurs "Hors Compétition", pas de récompense si moins de 5 tireurs, une récompense au premier si 5 à 9 tireurs, une récompense aux trois premiers si 10 tireurs ou plus engagés. Les récompenses faites à ces tireurs ne peuvent en aucun cas excéder, en valeur, celles faites aux tireurs licenciés.